

 Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra	Bases Domaine SMIA Appendice no 13	SMIA 010 - 13.004
		Valable dès 01.01.2007 Pages: 1/1
Abrogé:	Organe compétent: SMIAP	Doc.: SMIA01013004

Remise en prêt d'effets d'équipement pour le Pèlerinage militaire international à Lourdes

1. Équipement

Selon entente entre l'EM général, section armement et équipement et les Forces terrestres, section de l'instruction hors du service et du sport militaire, les participants au pèlerinage autorisés à porter l'uniforme doivent être équipés, comme il suit.

2. Remise en prêt d'effets d'équipement manquants

Les effets d'uniforme et de paquetage manquants (exception: tenue de sortie 95) doivent être remis en prêt aux participants en uniforme en principe **pour la durée de cette manifestation**. La remise de ces effets se fait sur présentation du récépissé du bulletin de versement (attestation de la participation au pèlerinage) et du LS, au po rétabl le plus proche gérant des stocks d'effets de l'équipement personnel. Les effets d'équipement reçus en prêt doivent être rendus au po rétabl au plus tard dans les 10 jours qui suivent le retour du pèlerinage.

La remise du béret avec emblème et de 2 chemises/blouses à manches courtes **aux militaires incorporés dans l'armée** est définitive et doit être inscrite dans le livret de service. Les non-incorporés portent au béret l'emblème des troupes d'armée (SAP-no 2118.4533).

Sacs de couchage

Les participants en uniforme qui logent au camp militaire (sous tentes) peuvent se procurer **à titre de prêt** un sac de couchage de l'armée au poste de rétablissement plus proche doté de matériel de corps ou d'instruction.

3. Les participants non incorporés ont la possibilité d'acheter les effets suivants:

Chemise

Chemise à manches courtes

Tricot

T-shirt

Ceinture de pantalon

Cravate

Imperméable de sortie 68

Selon la liste des prix.